

AFNOR Certification atteste avoir évalué
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :
*AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development
according to ISO 26000 within:*

COLAS RAIL

2 PLACE DES VOSGES FR-92400 COURBEVOIE

et délivre
and delivers

Focus RSE pour les QSE *The CSR Committed Label*

La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.
This labelling attestation has been issued under AFNOR Certification application rules.

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Progression**.
*The evaluation score achieved corresponds to the level: **Progression**.*

Un rapport d'évaluation Focus RSE a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.
A CSR Focus evaluation report including the evaluation synthesis and results has been drafted.

Cette attestation de labellisation a été délivrée le :
This labelling attestation was issued on:

10 août 2022
10 August 2022

Cette attestation de labellisation est valable jusqu'au :
This labelling attestation is valid until:

9 août 2025
9 August 2025

sous réserve de la réalisation d'une évaluation Focus RSE lors de chaque audit QSE.
on the condition that a CSR Focus evaluation is conducted upon each QSE audit.

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la
validité de
l'attestation*



COLAS RAIL (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle du Focus RSE pour les QSE. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable, tels qu'exposés au sein du label Engagé RSE et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci qui intègre les résultats de la présente, et ce sans altération ni modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation de labellisation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de cette dernière.

CERTIF 2082.1 06-2021 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.